

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 622 Subventions (40.500 euros) à 6 associations au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture, et conventions.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 6 associations et lui demande l'autorisation de signer deux conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Les Yeux de l'Ouïe, 90 avenue Simon Bolivar (19e), destinée à soutenir le développement des activités de création cinématographique à destination des personnes sous-main de justice. 20725- 2019-04163.

Article 2 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association Cinéma pour tous, 45 avenue de la Motte Piquet (15e), afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des publics de banlieue parisienne. 40342- 2019-03481.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Rêves de cinéma (ex-Les Toiles Enchantées), 22 bd Sébastopol (4e), pour l'organisation de séances de cinéma dans les hôpitaux pédiatriques et instituts pour enfants handicapés de Paris. 20672- 2019-04332.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association 1000 visages, 1 place René Coty 91170 Viry Chatillon, afin de soutenir ses activités d'éducation à l'image et de formation. 19978-2019-03904.

Article 5 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Les Resto du Cœur, 4 Cité d'Hauteville (10e), afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des personnes en difficulté. 20815-2019-04209.

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Lucioles du Doc, 144 Rue du Chemin Vert (11e), afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur de l'apprentissage du français par le cinéma documentaire. 183217-2019-07341.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 40.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 8 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions jointes à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO